LE MONT sur Lausanne

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner la

Réponse au postulat "Pour une politique communale proactive en termes de matériaux de construction durables" (municipal responsable du dossier : O. Descloux)

La commission s'est constituée comme suit :

Le président :	Gaétan Gumy
Le rapporteur :	Thibault Leuthold
Les membres :	Pascal Menétrey Giuseppe Mantovani Fabio Cappelletti Chimène Maraviglia Véronique Zwald

Points principaux du rapport

Le rapport met en exergue les réalisations et vision de la Commune en termes de matériaux de construction durable.

En ce qui concerne les bâtiments communaux, différentes réalisations passées ou présentes sont mises en avant ; autant en ce qui concerne l'utilisation de matériaux durables que la réutilisation de matériaux existants. Les réalisations principales sont les suivantes : établissement de critères en lien avec les matériaux durables pour le concours de Champs d'Aullie, construction d'une structure porteuse en bois pour le collège du Rionzi, conservation de la structure du Mottier B pour sa rénovation, utilisation de bois suisse pour la construction du Mottier G, construction de la cantine du Châtaigner en bois suisse (échangé contre l'équivalent en bois communal).

En ce qui concerne les terrains en main de propriétaires privés, le rapport évoque également plusieurs aspects : l'élaboration de mesures urbanistiques à l'intention du SAF, la mise en place prochaine d'une subvention lors du recours à des matériaux durables pour les rénovations (au travers du fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable), et enfin la possibilité à moyen terme de renforcer les exigences en matière de durabilité des matériaux lors de la délivrance des permis de construire.

D'une façon générale, le rapport donne également des éléments intéressants qui touchent à la durabilité dans la construction de façon plus générale, que ce soit d'un point de vue énergétique, environnemental ou climatique.

Eléments discutés en commission

La Commission ad hoc s'est réunie le 25 avril 2023 en présence de M. Descloux et de M. Dessibourg, chef du service des bâtiments. La Commission tient à les remercier d'une part pour la qualité de leur rapport, clair et complet, et d'autre part pour les réponses qu'ils ont pu apporter aux diverses questions.

Premièrement, des précisions ont été demandées quant à l'accessibilité, au contenu et à la portée des mesures urbanistiques élaborées à l'intention du SAF (point 5.1 du rapport). Celles-ci sont disponibles sur le site Internet de la Commune (https://www.lemontsurlausanne.ch/le-mont-officiel/services-communaux/urbanisme/urbanisme/directives-urbanistiques). Par ces mesures, la Municipalité négocie auprès des propriétaires en amont de la conceptualisation des projets, afin d'améliorer autant que faire se peut le cadre de vie des futurs habitants. Ces directives concernent en particulier les espaces extérieurs. Si la marge de manœuvre de la Municipalité paraît relativement mince, plusieurs éléments ont tout de même pu être obtenus, comme le décapage du béton pour le rendre plus clair (et donc moins chaud).

Ensuite, des précisions ont également été demandées quant à l'opportunité de réviser les règlements pour renforcer les exigences lors de la délivrance des permis de construire. A ce sujet, M. Descloux a rappelé qu'il s'agira d'un processus de longue haleine : le SDDT (*Schéma Directeur du Développement Territorial*) devra d'abord être mené à bien, de celui-ci découlera ensuite le PGA Com (*Plan Général d'Affectation Communal*), ce qui permettra ensuite la révision du règlement des constructions. Ainsi, il s'agit d'un exercice de patience ; la question est donc prématurée, bien que M. le municipal affirme souhaiter un développement dans ce sens.

De plus, la question a été posée de savoir dans quelle mesure il serait possible de promouvoir le bois suisse, qui semble avoir du mal à se vendre. Il s'avère que le prélèvement du bois est d'abord conditionné par des plans de gestion soumis au Canton. Ensuite, la capacité à traiter le bois à nettement diminué ces dernières années, et le secteur subit encore aujourd'hui une rude concurrence étrangère. En outre, il est difficile de faire des constructions bon marché avec le bois (contrairement à d'autres matériaux). Ainsi, si la Commune prend des mesures de promotion, notamment par le biais de la labellisation, il subsiste d'autres problèmes plus structurels. En outre, les rénovations effectuées avec du bois sont difficiles si cette possibilité n'a pas été envisagée dès la conception du bâtiment.

Finalement, il nous a été précisé que les nouvelles directives pour le fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable seraient communiquées et appliquées à partir du 1er mai, et qu'il n'était ainsi pas possible de les dévoiler à la Commission avant cette date.

Lors des délibérations qui ont suivi, l'ensemble des membres de la Commission se sont accordés pour dire que le rapport de la Municipalité était encourageant. Cela dit, et malgré toute la bonne volonté des autorités, il semble qu'il est parfois difficile d'obtenir des résultats sur le terrain.

Conclusion

La Commission ad hoc tient à remercier la Municipalité pour la qualité de son rapport. Elle constate que la Municipalité souhaite s'investir davantage que par le passé beaucoup dans la thématique de la durabilité et le réemploi des matériaux dans le cadre des constructions communales, en particulier pour les bâtiments scolaires. Du côté des terrains privés, et malgré des situations où la marge de manœuvre de la Commune paraît parfois limitée par la lenteur des processus et par le bon-vouloir des propriétaires privés, la Commission constate également que la Municipalité semble faire son possible ; comme en

témoigne notamment l'introduction d'une subvention communale pour les rénovations en matériaux durables de construction.

La Commission recommande donc, à l'unanimité de ses membres, de prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer le postulat « *Pour une politique communale proactive en termes de matériaux de construction durables* ».

Le Mont-sur-Lausanne, le 5 mai 2023

	Prénom et nom	Signature
Le président :	Gaétan Gumy	
Le rapporteur :	Thibault Leuthold	